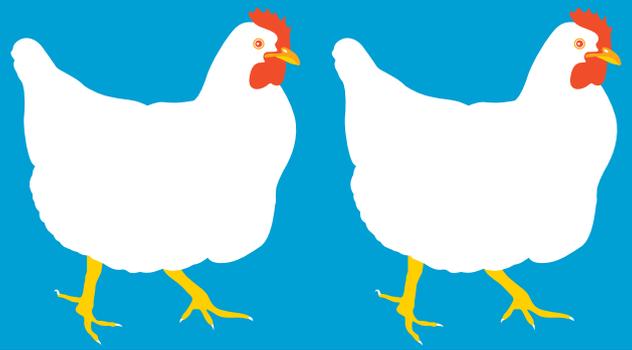
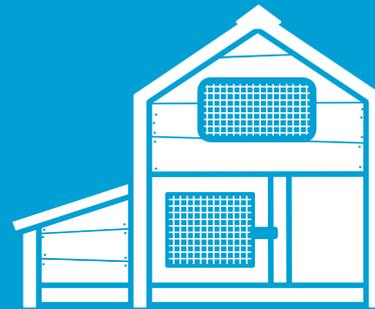




2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Syndicat mixte Intercommunal
de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères
de l'Aire Toulonnaise



»» LES FAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE DU SITTOMAT

1979

Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes.

1980

Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var.

1981

Fermeture de la décharge de Signes.

1985

Mise en service de l'UVE de l'Escaillon – capacité de traitement 180 000 tonnes/an.

1989

Adjonction à l'UVE d'un système de traitement des fumées.

1990

Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés.

1991

Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles...

1993

Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an.

1996

Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux).

1998

Amélioration du système de traitement des fumées de l'UVE.

2002

Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs.

2005

Mise aux normes Européennes de l'ensemble des installations de l'UVE.

2013

Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique.

2015

Mise en service industrielle de la nouvelle UVE.

2016

Intégration de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez.

2018

Opération de distribution de poulaillers.

2018,

l'année ou les tonnages d'Ordures Ménagères augmentent pour la première fois depuis 2011

Cette augmentation de 1,80 % est due à diverses causes :

- Légère reprise de la consommation
- Bonne saison estivale
- Augmentation de la population de l'aire Toulonnaise due à son attractivité
- Refus sur certaines déchetteries intercommunales des apports d'activité économiques.

Mais, cette augmentation n'est pas due à un fléchissement de la collecte sélective qui a augmenté de 1,5 %.

Cette augmentation des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles rend encore plus nécessaire le développement de la collecte des déchets recyclables.

La collecte sélective reste, avec la prévention déchets les seules alternatives à la valorisation énergétique.

En 2018, le SITTOMAT a engagé, en collaboration avec le collectif zéro déchet Toulon, une expérimentation de compostage partagé en pied d'immeuble.

Autre opération, qui a remporté un franc succès, la distribution de poulaillers aux administrés.

Ces deux opérations démontrent tout l'intérêt que le SITTOMAT place dans la volonté des administrés de protéger leur environnement.

Jean-Guy di GIORGIO

Président du SITTOMAT

Sommaire

10. LE TRANSPORT

11. LA VALORISATION MATIÈRE

20. LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

26. SYNTHÈSE

32. LE BILAN FINANCIER

LE SITTOMAT

» UN SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL

Créé en 1979 par 18 villes, pour en compter aujourd'hui 38, le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'aire toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez.

Cet acteur public a pour compétences le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Ainsi il réalise pour le compte de ces membres :

- Le transport des déchets ;
- Le traitement des déchets ;
- La gestion de certaines infrastructures communes telle que l'UVE ;
- Le développement de la collecte sélective des déchets chez les particuliers ;
- La fourniture du matériel de la collecte sélective ;
- La négociation des contrats avec les éco-organismes ;
- La mise au point des contrats avec les prestataires privés.

» UN TERRITOIRE OPÉRATIONNEL

Son territoire s'étend sur 1 235 km² et compte

- 1 Métropole
- 1 Communauté d'Agglomération
- 2 Communautés de Communes.

Le Syndicat gère ainsi les déchets de plus de 565 000 habitants.

- Métropole
Toulon Provence Méditerranée
- Communauté d'Agglomération
Sud Sainte-Baume
- Communauté de Communes
de la Vallée du Gapeau
- Communauté de Communes
Golfe de Saint-Tropez



Ce territoire revêt deux spécificités qui impactent directement la gestion des déchets :

- Une structure hétérogène de l'habitat avec une proportion équivalente d'habitat vertical, horizontal et mixte ;

- Un afflux touristique estival qui équivaut chaque année à une production d'Ordures Ménagères de 191 000 habitants supplémentaires à l'année.

Pour optimiser le traitement des déchets ménagers et les performances de la collecte sélective, le SITTOMAT doit s'adapter à ces contraintes territoriales.

LE SITTOMAT

» LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le service public de la gestion des Ordures Ménagères se décompose en deux missions :

1. La collecte des Ordures Ménagères.
2. Le transport et le traitement des Ordures Ménagères.

Les communautés ont pour compétences :

- La collecte des Ordures Ménagères dans les villes membres à destination de l'Unité de Valorisation Énergétique
- La collecte des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte sur le territoire des villes membres à destination du centre de tri
- La compétence de haut de quai des déchèteries (réception des déchets) sur leur territoire
- L'implantation des Points d'Apport Volontaire
- La gestion du comité de prévention des déchets



Le SITTOMAT a pour compétences :

- La collecte et le transport des emballages ménagers recyclables en point d'apports volontaires dans les villes membres
- Le transport des Ordures Ménagères reçues sur les quais de transfert vers l'Unité de Valorisation Énergétique
- Le transport et le traitement des déchets collectés en déchèteries
- Les équipements afférents à la collecte sélective pour les communautés (commande et fourniture des bacs et containers, de composteurs individuels...)
- Les infrastructures de traitement des déchets (quais de transferts des Ordures Ménagères, Unité de Valorisation Énergétique et centres de tri)
- Les opérations de communication en faveur de la collecte sélective et le relais des campagnes nationales
- La négociation et les contrats avec les éco-organismes
- La négociation et les contrats avec les prestataires privés.



» UNE GOUVERNANCE DÉFINIE PAR LES ÉLUS

LE COMITÉ SYNDICAL

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 17 délégués titulaires et 7 délégués suppléants. Ces élus sont issus des 4 communautés membres le composant. Ils votent les délibérations concernant le transport et le traitement des déchets. Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets et l'optimisation des budgets.

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires : René JOURDAN, Jean-Mathieu MICHEL, Jean-Paul HUSSIE, Jean-Luc GRANET
- Suppléants : Gérard VALERO, Alain DEMARLIER

Métropole Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires : Jean-Guy di GIORGIO, Gilles VINCENT, Thierry ALBERTINI, Jean-Pierre HASLIN, Claude ASTORE, Robert BENEVENTI
- Suppléants : Jean-Pierre EMERIC, Christine PAGANI-BEZY

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Gérard PUVEREL
- Suppléant : Thierry DUPONT

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

- Délégués titulaires : Vincent MORISSE, Jean PLENAT, Philippe LEONELLI, François BERTOLOTTO
- Suppléants : Anne-Marie WANIART, Marc Étienne LANSADE

Principe de représentation

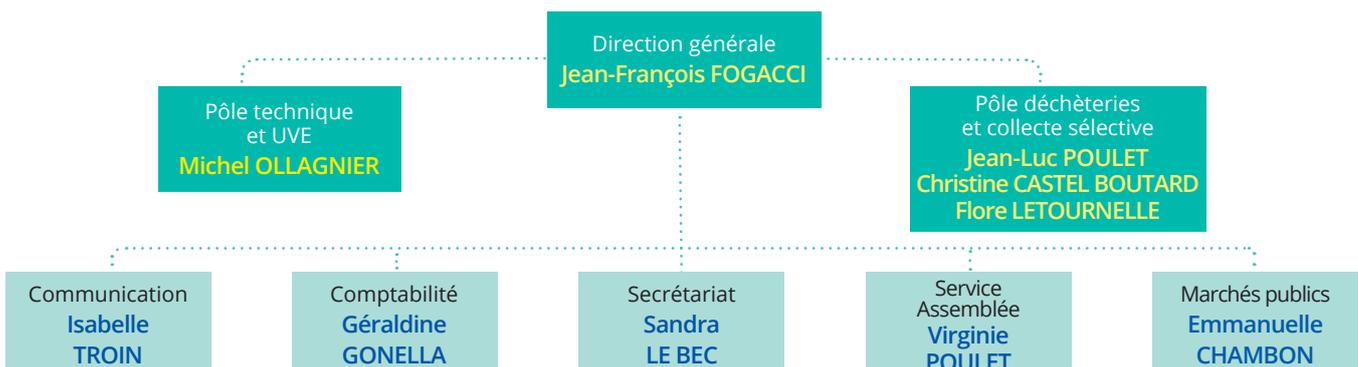
Désormais, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités. Ces communautés désignent les délégués au SITTOMAT. Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants, revu à l'occasion de chaque recensement quinquennal. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par la communauté qu'il représente.

LE BUREAU

Élu par les 17 délégués titulaires, le bureau compte **un président** et **cinq vice-présidents** :



LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE



LE SITTOMAT

» LA STRATÉGIE DU SITTOMAT

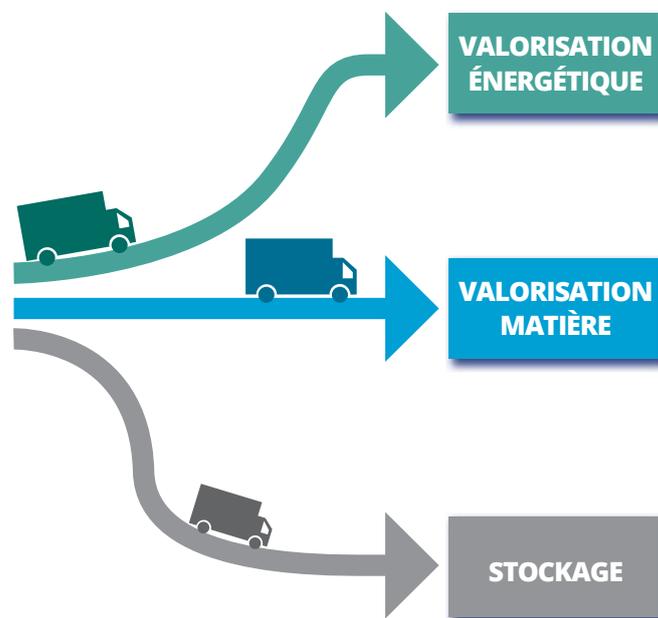
DES ENGAGEMENTS PÉRENNES

Depuis sa création en 1979, le SITTOMAT a toujours traité par valorisation les déchets de son territoire. Le Syndicat a ainsi régulièrement adapté leur traitement selon les nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes.

Cette volonté politique est conforme à la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. La **valorisation matière** est privilégiée (compostage, recyclage...);
2. La **valorisation énergétique** s'applique à tout ce qui ne peut être recyclé ;
3. Le **stockage** est le dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune forme.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.



LES ENJEUX À VENIR

Le SITTOMAT a choisi la valorisation énergétique pour le traitement général des résidus ménagers. Ainsi, il met moins de 2 % de son tonnage en Installation de stockage de déchets non dangereux.

Le syndicat privilégie la valorisation matière et organique comme filière alternative, et tous ses efforts portent sur leur développement, tout en maintenant les performances et les garanties de son U.V.E..

Ainsi l'alternative à l'U.V.E. se traduit par les actions suivantes :

- Renforcement de la communication de proximité et de l'action des ambassadeurs du tri auprès de tous les publics
- Optimisation et adaptation des moyens de communication pour inciter et sensibiliser le maximum de personnes à l'intérêt et aux règles du tri
- Développement du réseau de points de collecte en Apport Volontaire pour les centres-villes et l'habitat vertical ; équipement des foyers en collecte en porte à porte pour l'habitat pavillonnaire
- Accentuation du dispositif de collecte du verre car 50 % du verre consommé n'est pas trié
- Refus des déchets verts à l'UVE
- Utilisation du réseau des déchèteries pour le compostage notamment
- Distribution gratuite de composteurs individuels
- **Distribution de poulaillers.**

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS À RAMATUELLE, RENOUELLÉE EN 2018

Chaque été, la venue de milliers de touristes génère un apport significatif de déchets supplémentaire. Leur production d'Ordures Ménagères équivaut à une production générée par 191 000 habitants supplémentaires à l'année. Cette augmentation de tonnages est concentrée principalement sur les 3 mois de la saison estivale.



Le Syndicat met ainsi en place un dispositif adapté pour assurer le bon déroulé de la collecte, du transport et du traitement inhérent à ce pic de production.

C'est dans ce cadre qu'une opération de collecte et de valorisation des biodéchets (restes de repas et déchets de cuisine) a été renouvelée sur la plage de Pampelonne, à Ramatuelle dans la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez pendant l'été 2018. 145 tonnes de biodéchets ont été collectées et valorisées cet été.

» LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le SITTOMAT, conformément à la loi de transition énergétique, définit et met en œuvre un certain nombre d'actions afin de réduire le tonnage des déchets ménagers à traiter :

- La distribution sur l'aire toulonnaise de plus de 70 000 composteurs individuels depuis 2004
- La mise en place d'un système de collecte sélective durable accompagné d'un plan de communication spécifique
- La distribution de 95 000 autocollants "STOP PUB" depuis 2013 sur l'aire toulonnaise et le Golfe de Saint-Tropez
- La distribution de sacs de pré-collecte à l'ensemble des nouveaux administrés
- Distribution de réglottes du tri des déchets sur l'aire toulonnaise (environ 8 000 par an)
- La mise en place d'un comité consultatif du traitement des Ordures Ménagères composé de membres d'associations de protection de l'environnement du territoire
- La mise en place de 150 interventions menées auprès des enfants dans le cadre scolaire, par les ambassadeurs du tri
- Contractualisation avec l'ensemble des éco-organismes comme Citeo, Eco-systèmes, Recylum, etc
- Refus des déchets verts à l'UVE
- Négociation avec l'éco-organisme Écotextile
- Première participation du SITTOMAT aux commissions de prévention des déchets auprès de la MTPM et de la CCVG.

INFO +

Pour recevoir un Stop Pub

Communiquez votre adresse au SITTOMAT.



Focus sur la Commission de suivi du Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon

Depuis 2015, une Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon a été mise en place. Présidée par le préfet du Var (ou l'un de ses représentants),

cette commission se compose de 5 collèges :

- un collège des administrations de l'État
- un collège des collectivités territoriales
- un collège des riverains et des associations de protection de l'environnement
- un collège de l'exploitant
- un collège des salariés.

INFO +

Minorer les poids des Ordures Ménagères en obtenant chaque jour des œufs frais, locaux et gratuits, c'est l'objectif fixé pour cette opération qui a remporté un franc succès puisque 4 000 demandes ont été enregistrées.



Le Syndicat envisage de développer de nouveaux projets pour servir ce plan de prévention, notamment sur les thématiques suivantes :

- Développement du compostage collectif
- Valorisation des biodéchets de type restauration scolaire
- Distribution de poulaillers.

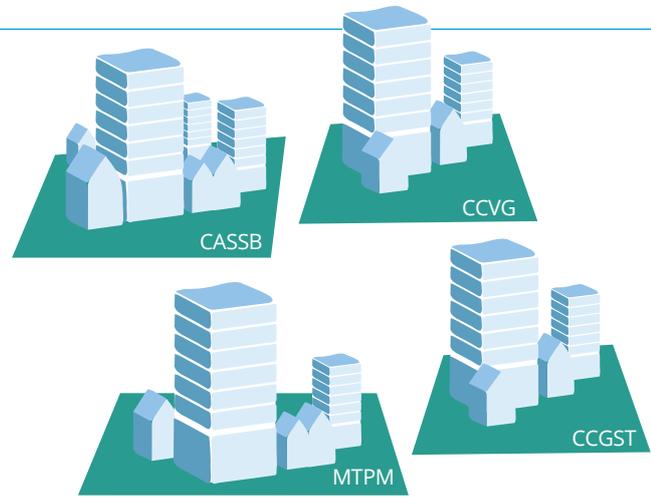
La Commission remplit 3 principales missions :

- Créer entre les différents représentants des collèges un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du code de l'environnement
- Suivre l'activité de l'UVE pour laquelle elle a été créée, que ce soit pour son exploitation ou après sa cessation d'activité

Cette commission se réunit au moins une fois par an.

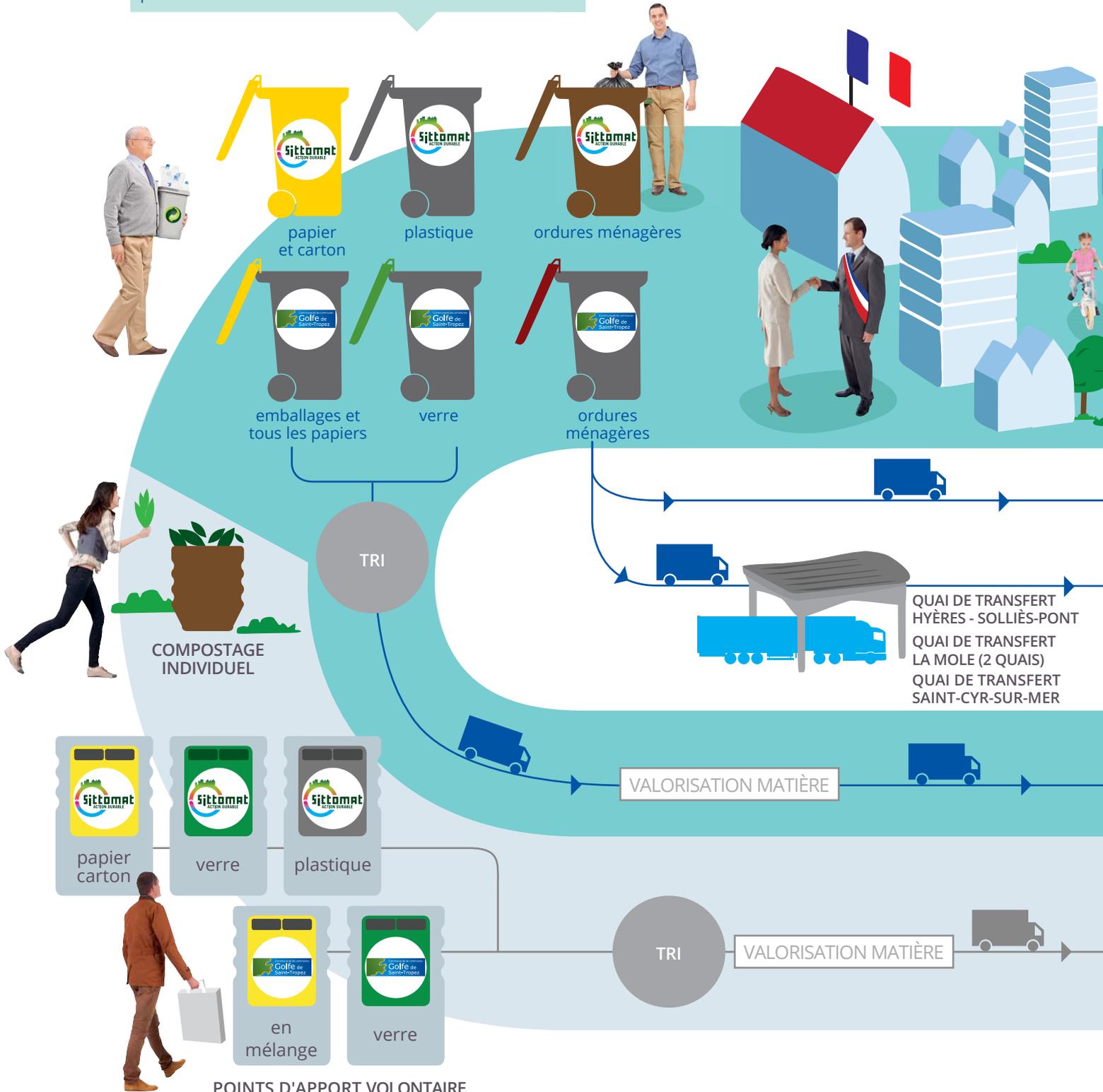
LE SITTOMAT

» AU CŒUR DE LA GESTION DES DÉCHETS



Collecte

par les Communautés de Communes

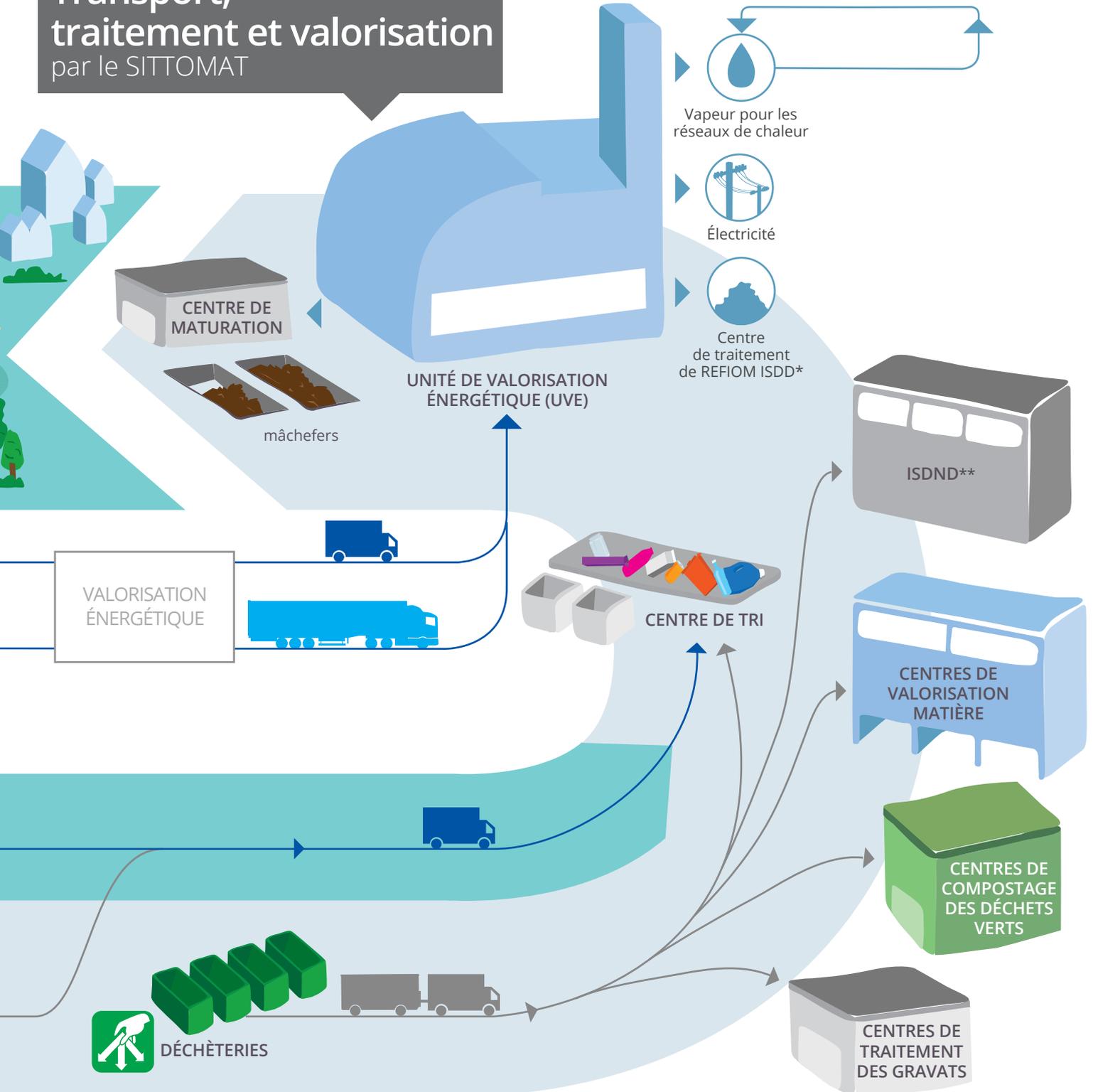


**2 ensembles de logements sociaux
bénéficient de l'énergie produite par l'UVE**

- > Quartier La Beaucaire à Toulon
- > Quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer



**Transport,
traitement et valorisation
par le SITTMAT**



* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux. ** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

LE TRANSPORT

» LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO2 lors du transport des Ordures Ménagères jusqu'à l'UVE, le SITTOMAT gère 5 quais de transit notamment pour les villes situées à l'Est de Toulon :

► Un quai situé à Hyères géré par Veolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne, La Crau et Le Pradet.

En 2018, ce quai a réceptionné 39 232 tonnes d'Ordures Ménagères de ces communes.

► Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société Pasini pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier. **En 2018, ces communes ont déposé 12 292 tonnes de déchets.**

► Un quai de transfert situé à Saint-Cyr-sur-Mer, géré par l'entreprise Bronzo, pour les villes de Bandol, Sanary-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Évenos, Le Castellet, Signes, Saint-Cyr-sur-Mer. **En 2018, 863 tonnes de déchets ont transité par ce site.**

► Deux quais situés à La Mole. Un géré par la société Pizzorno, pour les villes de Cavalaire, Cogolin, La Croix-Valmer, Gassin, La Mole, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez. **En 2018, 23 686 tonnes de déchets ont transité par ce site.** Le quai a été réhabilité en 2018.

Un géré par la Société NICOLLIN pour les villes de Grimaud, La Garde-Freinet et Sainte-Maxime. **En 2018, 13 019 tonnes de déchets ont transité par ce site.**

En 2018, le Syndicat a donc transporté 89 092 tonnes d'Ordures Ménagères depuis les quais de transfert vers l'UVE.

Les villes à l'Ouest de Toulon, quant à elles, déposent leurs Ordures Ménagères directement à l'UVE.

Les investissements des réhabilitations s'élèveront à 6 millions d'euros H.T. entre 2017 et 2019.

En projet pour 2019, la mise en balles des déchets ménagers permettant de compacter et enrubanner d'un film étirable les Ordures Ménagères. Elles pourront ainsi supporter un stockage de plusieurs semaines en évitant les nuisances et la mise en décharge.

Principe de péréquation des transports

INFO +

Les statuts du SITTOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres.

Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.

Un système de péréquation similaire est mis en place pour la CCGST.

» LES AUTRES TRANSPORTS

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, vers les centres de tri pour les produits de la collecte sélective (Points d'Apport Volontaire uniquement), ainsi que vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration d'Ordures Ménagères).

En effet, l'exploitation de l'unité a produit 8 513 tonnes de cendres issues du traitement des fumées. Le SITTOMAT les envoie dans une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) de classe 1, situé à Bellegarde dans le Gard (34) afin qu'elles soient stockées suite à un prétraitement spécifique. Ainsi le SITTOMAT maîtrise la destination des sous-produits de l'UVE.



LA VALORISATION MATIÈRE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux. Réduire de 10 % les déchets ménagers (2020). Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025). Ces objectifs confortent le SITTOMAT à intensifier les actions menées dans le cadre de la collecte sélective et le compostage.

» LES OBJECTIFS DU SYNDICAT

Le SITTOMAT privilégie comme alternative à la valorisation énergétique la collecte sélective, le traitement des biodéchets, la valorisation matière. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la participation des administrés.

» GUIDER LES ADMINISTRÉS

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri, ... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets. Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien. Le Syndicat développe une communication ciblée, définie par les élus du Comité Syndical, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'aire toulonnaise.



La communication de proximité en 2018

La communication de proximité se traduit par de nombreuses actions menées sur le territoire du SITTOMAT par les ambassadeurs du tri.

Concrètement, ces opérations prennent la forme d'animations et stands sur les marchés, salons et événements locaux, interventions dans les écoles, centres de loisirs et autres structures, municipales ou pas, qui en font la demande...

Ces actions permettent de rencontrer les habitants pour les sensibiliser et les guider dans la collecte sélective des déchets.

Lors de ces différentes opérations, des outils et supports de communication dédiés sont distribués gratuitement pour aider les trieurs au quotidien : guide du tri, mémotri spécifique, réglette du tri...

INFO +

Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communication

L'équipe de 8 ambassadeurs du tri a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés de l'aire toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers dans le cadre du programme mis en œuvre avec Citeo. Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour encourager les trieurs et convaincre les plus réticents du bien-fondé du tri des déchets.

Ces ambassadeurs sont recrutés dans le cadre d'emplois aidés par l'association KROC'CAN pour le territoire du SITTOMAT incluant la CASSB, MTPM et la CCGV. Depuis 2005, le Syndicat est partenaire de cette structure d'insertion qui lutte contre l'exclusion.

Voulue par les élus du SITTOMAT, cette démarche est doublement bénéfique :

- D'une part, elle s'inscrit en faveur de l'environnement en promouvant la valorisation matière des déchets ;
- D'autre part elle s'inscrit en faveur de la réinsertion sociale par l'emploi, faisant de la communication de proximité une réelle action citoyenne.

Concernant la CCGST, 4 ambassadeurs sont recrutés au sein de la collectivité.

LA VALORISATION MATIÈRE

» LES CAMPAGNES D'INFORMATION MENÉES EN 2018

En parallèle de la communication de proximité, des campagnes d'informations sont menées autour du tri des déchets.

Cette communication répond à plusieurs objectifs pour le Syndicat :

- Devenir le référent en termes de traitement des déchets ;
- Être le relais local des opérations nationales et européennes sur les déchets ;
- Développer sa notoriété et faire connaître ses différentes missions.

Pour mener ces campagnes d'information, le Syndicat développe un plan de communication multicanaux combinant les moyens de communication suivants :

- Plan média – publicités radios, presse écrite et on-line ;
- Community management, actualités Facebook, instagram et site internet ;
- Campagne de relations presse ;
- Opérations de communication de proximité.

INFO +

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
Campagne de communication - Octobre 2018

Campagne de communication "Merci"
Janvier 2018

Campagne de communication "Merci"
Janvier 2018

Campagne de communication "Valorisation"
Mars 2018

Campagne de communication "Éco-Été"
Juin 2018

www.sittomat.fr

Le site internet du Syndicat, en constante évolution, reste un outil majeur pour les administrés de l'agglomération toulonnaise avec un accès aux informations de la CCGST.

Pour la CCGST suivre le lien : www.cc-golfedesainttropez.fr/dechets

» LE SOUTIEN DES ÉCO-ORGANISMES

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont une mission d'intérêt général. Cette mission correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières calculées selon des critères spécifiques. Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SITTOMAT.

En 2018, le syndicat a contractualisé avec Écotextile pour une mise en place de colonnes en 2019.

écomobilier

POUR LES MOBILIERS USAGERS

Depuis 2015, le Syndicat a signé une convention avec Éco-Mobilier afin de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie.

En 2018, 7 060 tonnes de mobilier ont été collectées.



POUR LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

En 2006 Eco-systèmes est devenu un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Le Syndicat s'est engagé par convention avec Eco-systèmes dans le but de récupérer et valoriser les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

En 2018 : 3 408 tonnes de DEEE ont été récupérées en déchèterie.



POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES ET L'ÉDITION PAPIER

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. L'organisme conjugue performances économique et environnementale en imaginant des solutions qui font progresser le recyclage au meilleur coût. Citéo est un important partenaire du SITTOMAT car il accompagne l'ensemble des actions du Syndicat avec proximité et expertise.

En 2018 : 40 862 tonnes d'emballages ménagers recyclables et Papiers ont été collectées en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.



POUR LES AMPOULES

Le Syndicat a signé en 2009 une convention avec Réylum, (organisme complémentaire d'Eco-systèmes) éco-organisme spécialisé notamment dans les ampoules et tubes, pour favoriser la collecte et le recyclage de ces déchets. Dans le cadre de son champ d'intervention, Réylum informe les collectivités et les producteurs, collecte les ampoules et les tubes (néons) afin de les traiter.

En 2018 : 1 tonne d'ampoules et tubes a été collectée sur le territoire du SITTOMAT.



POUR LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Le Syndicat a signé en 2015 une convention avec EcoDDS, organisme chargé du traitement des déchets diffus spécifiques. EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages dont l'agrément a été renouvelé le 11 mars 2019..

Sa mission principale est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

En 2018 : 704 tonnes de DDS ont été récupérés en déchèterie

LA VALORISATION MATIÈRE

» LES DISPOSITIFS DE COLLECTE

Pour permettre aux administrés de trier leurs déchets, le Sittomat, les villes, la Métropole et les Communautés de Communes, ont mis en place un dispositif de collecte sur leur territoire qui ne cesse d'évoluer.

À noter

Le SITTOMAT fournit l'ensemble des équipements (bacs, colonnes, containers...) mais ne collecte que les Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective - via un prestataire de services. La compétence de la collecte pour les Ordures Ménagères, les déchets triés en Porte-à-Porte ou points de regroupements et les encombrants n'appartient pas au Syndicat mais aux Communautés de Communes compétentes.



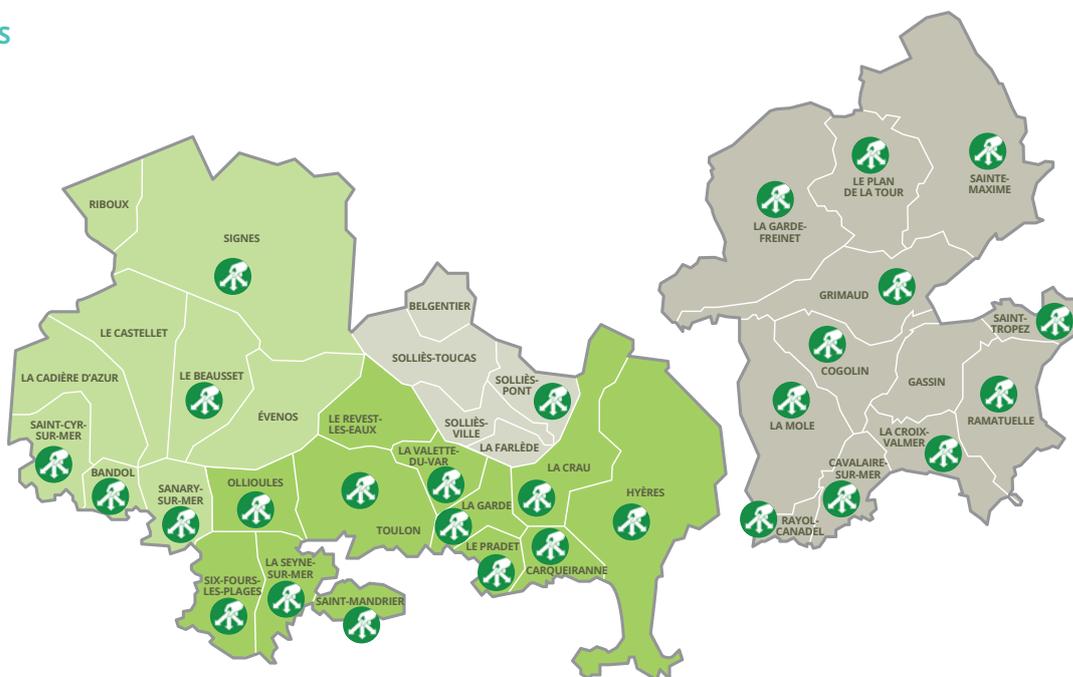
LES DÉCHÈTERIES

Afin de collecter tous les types de déchets recyclables, le SITTOMAT peut compter sur le réseau des déchèteries. Si la création et la gestion des hauts de quais des

déchèteries sont des compétences intercommunales, l'exploitation du bas de quai est déléguée au SITTOMAT car cela s'apparente au traitement des déchets ménagers.

28 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/ Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont
- > Saint-Tropez
- > Ramatuelle
- > La Croix-Valmer
- > Cavalaire-sur-Mer
- > Le Rayol-Canadel
- > La Mole
- > Cogolin
- > Grimaud
- > Sainte-Maxime
- > Le plan-de-la-Tour
- > La Garde-Freinet



Ainsi le Syndicat développe une collecte sélective pour l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées par typologie de déchets. Au total, 16 types de déchets ménagers sont collectés pour être valorisés

Collectés en déchèteries en tonnes	Aire toulonnaise	Golfe Saint-Tropez	TOTAL 2018	TOTAL 2017
Déchets verts	37 216	3 320	40 537	38 503
Palmiers	17		17	87
Plâtres	1 603		1 603	1 678
Gravats	29 457	5 428	34 884	35 858
Verre plat	482		482	618
Encombrants mélange	23 234	8 097	31 331	29 329
Encombrants bois	6 942	1 552	8 495	8 504
Ferraille	3 586	869	4 455	4 875
DDM	440	264	704	637
Pneumatiques	18	1	19	34
Radiographie	1			
Piles	14	2	16	15
Déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE	2 628	780	3 408	3 555
Papier/Carton*	3 791	1 515	1 515	1 295
Ampoules	1		1	1
DEA	4 931	2 129	7 060	5 363
			134 774	130 785

* Les tonnages sont inclus dans la collecte sélective.



LA VALORISATION MATIÈRE

» LES MODES DE COLLECTE SÉLECTIVE

LA CASSB, MTPM ET CCVG

► La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement

Certaines maisons individuelles et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri (gris pour le plastique et jaune pour le papier/carton). Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

► La collecte en Point d'Apport Volontaire

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'Apport Volontaire les plus proches de chez eux.

Ils peuvent y jeter les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou les flacons plastique.

Ces Points d'Apport Volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière.

Les Eco-box (petit container décoré adapté aux centres-villes pour récupérer le verre)

et les Kroc-canettes (container bleu pour accueillir l'acier et l'aluminium)

viennent compléter le dispositif de collecte.

Depuis 2018, l'ensemble des Points d'Apport Volontaire sont équipés de sondes pour éviter les débordements et faciliter la collecte.

LA CCGST

Les habitants de la CCGST sont collectés en porte à porte, en point de regroupement et en apport volontaire selon les communes et les flux.

► La collecte en Porte-à-Porte

Sainte-Maxime, Grimaud, Cavalaire, Saint-Tropez

► La collecte en point de regroupement

Cogolin, La Croix-Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel, Cavalaire, La Garde-Freinet, Saint-Tropez, Grimaud, Sainte-Maxime, Cavalaire

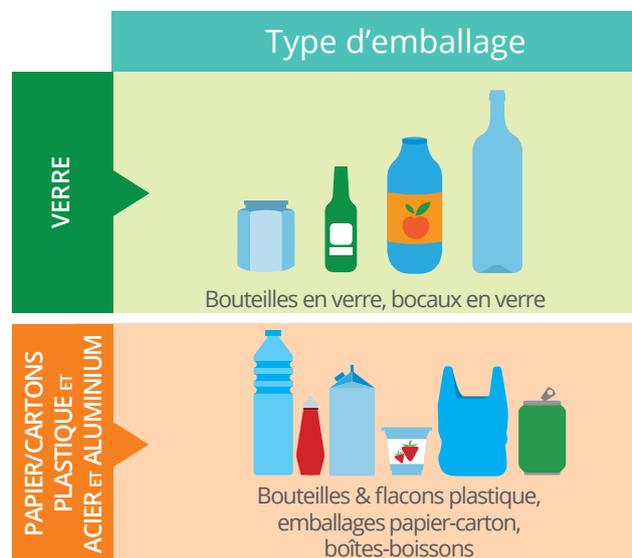
► La collecte en Point d'Apport Volontaire

Cavalaire, Gassin, Ramatuelle, Grimaud, La Grade-Freinet, Sainte-Maxime, Saint-Tropez

AIRE TOULONNAISE (CASSB, MTPM, CCVG)



GOLFE DE SAINT-TROPEZ



Type de collecte

Recyclage



Apport Volontaire

Porte-à-Porte



Apport Volontaire

Porte-à-Porte



Apport Volontaire



Apport Volontaire



Type de collecte

Recyclage



Apport Volontaire

Porte-à-Porte



Apport Volontaire

Porte-à-Porte



LA VALORISATION MATIÈRE

» LES INSTALLATIONS UTILISÉES

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SITTOMAT utilise des infrastructures spécifiques.

Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'Apport Volontaire bénéficient de 4 installations (2 centres de tri et 2 plateformes de réception). Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées chez les repreneurs.

LE CENTRE DE TRI DE LA SEYNE-SUR-MER

Le papier/carton et les flaconnages plastique collectés (en Point d'Apport Volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement sur le territoire de la CASSB, MTPM et de la CCGV) sont amenés au centre de tri situé à La Seyne-sur-Mer géré par le groupement Veolia Propreté/Onyx Méditerranée au titre d'un marché public. Dotée d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages ménagers recyclables et les journaux-revues-magazines y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

LE CENTRE DE TRI DU MUY

Le papier/carton, les plastiques et les métaux collectés sur le territoire de la CCGST, sont amenés au centre de tri du Muy, géré par le groupement PIZZORNO, au titre d'un marché public. Doté d'une capacité de traitement de 50 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages recyclables y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

Sondes volumétriques pour les P.A.V.

INFO +

En 2018, le SITTOMAT a fait le choix de passer d'une logique de fréquence à une logique d'usage. Des sondes volumétriques ont donc été installées avec pour objectifs d'optimiser les tournées et l'utilisation des véhicules de collecte.

3048 sondes (823 Papier/carton - 800 Plastique et 1 425 Verre) seront posées.

La pose des sondes a différents avantages :

- Pouvoir localiser précisément les colonnes
- Connaître jour par jour le taux de remplissage des colonnes et les dates où a été collectée la colonne
- Analyser les taux de remplissage journalier des colonnes afin d'optimiser leur implantation
- Optimiser les tournées de collecte afin de diminuer les consommations d'énergie et les coûts de collecte.

LES PLATEFORMES DE RÉCEPTION DU VERRE

La collecte sélective du verre est confiée à la société VALEOR par marché public de prestations de service. Une fois récupéré, le verre est amené sur la plateforme de réception située à La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers OI Manufacturing France à Béziers, où il sera recyclé. Le verre de la CCGST est transité principalement à Manjastre, avant d'être également transporté vers la verrerie OI Manufacturing France à Béziers. La collecte en est assurée par la société PIZZORNO.



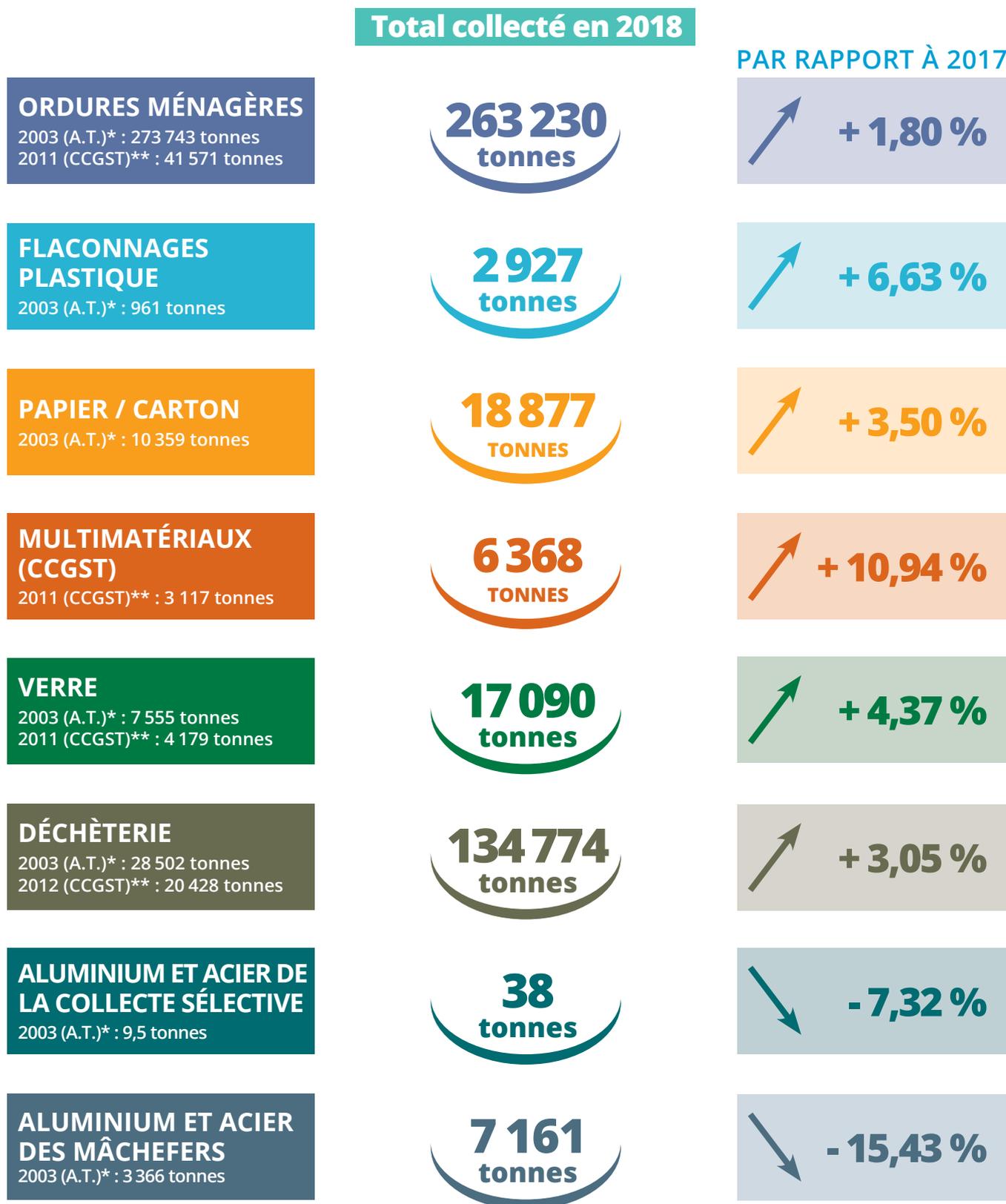
LA PLATEFORME DE RÉCEPTION DE L'ACIER ET L'ALUMINIUM POUR LA CASSB, MTPM ET CCGV

La collecte sélective des cannettes est confiée à l'entreprise d'insertion Kroc'Can par marché public de prestations de service. Ces boîtes-boissons sont ensuite acheminées vers une plateforme de réception à Toulon (83). Elles sont alors triées et conditionnées pour être expédiées vers les filières de recyclage.

LES INSTALLATIONS POUR LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants. Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SITTOMAT utilise des plateformes de compostage collectif. Les déchèteries situées à l'Ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Veolia à Signes (83). Celles situées à l'Est les envoient sur la plateforme de compostage gérée par PAPREC à Cuers (83). Concernant la CCGST, les déchets verts sont traités sur l'Écopôle du Maravéou, à La Mole (83).

» LES DIFFÉRENTS FLUX EN 2018



* 2003 est l'année de référence pour l'Aire Toulonnaise (CASSB, MTPM, CCVG). ** 2011 ou 2012 l'année de référence pour la CCGST.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer les déchets en énergie. Depuis 1985, le SITTOMAT utilise cette méthode de valorisation pour traiter les Ordures Ménagères qui ne peuvent faire l'objet de valorisation matière. Pour cela, le Syndicat a construit une UVE : les Ordures Ménagères y sont incinérées et produisent ainsi de la vapeur d'eau et de l'électricité. La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique, pour les réseaux de chaleur. L'électricité est réinjectée en majeure partie dans le réseau ERDF, et utilisée pour alimenter l'UVE ainsi que le bâtiment du SITTOMAT.

» L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères et limite ainsi le recours à l'enfouissement. Dans un souci constant d'amélioration de la performance, l'UVE a subi plusieurs phases de travaux. La dernière a été initiée en janvier 2013 et s'est terminée en 2015.

Fiche d'identité de l'UVE

- **Localisation** : Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- **Exploitant** : Société ZEPHIRE – depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- **Capacité de traitement** : 285 000 tonnes
- **Matières traitées** : Ordures Ménagères et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- **Tonnage de déchets du SITTOMAT valorisés en 2018 est de** : 259 901 tonnes (+ 22 525 tonnes de déchets varois hors SITTOMAT)
- **Énergie thermique produite en 2018** : 31 229 MWh
- **Énergie électrique produite en 2018** : 131 972 MWh.

Le procédé de valorisation énergétique

1. Une fois collectées, les Ordures Ménagères arrivent à l'UVE où elles sont stockées en fosse.
2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850 °C pendant 2 secondes. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur.
Les résidus de ce procédé sont traités spécifiquement selon une réglementation stricte.

L'unité est certifiée pour son management environnemental, son management de la qualité et de la santé-sécurité

- Le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001.
- Le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 14001.
- Le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001.
- En 2018, système de management des énergies avec la certification ISO 50001.



INFO +

Label Amorce "éco réseau de chaleur"

attribué au SITTOMAT pour les performances environnementales, économiques et sociales de son réseau de chaleur Toulon-La Beaucaire.

» L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CHIFFRES

LES FLUX ENTRANTS

Il s'agit des Ordures Ménagères, des déchets d'activité de soins à risques infectieux conformément au schéma régional et des apports de Zephyre pour combler les vides de fours.

282 426* tonnes d'Ordures Ménagères ont été valorisées énergétiquement

4 948 tonnes de DASRI ont été valorisées énergétiquement

Consommables

93 830 m³ d'eau pour le fonctionnement normal de l'unité

117 tonnes de charbon actif pour le traitement des dioxines et des furannes

2 740 tonnes de bicarbonate de sodium pour le traitement de HCl, SO₂ et HF

856 tonnes d'eau ammoniacale pour le traitement des Nox

LES FLUX SORTANTS

Il s'agit de tout ce qui est produit par la combustion des flux entrants. Ces flux sortants englobent l'énergie produite, les produits et sous-produits de l'exploitation de l'UVE.

■ L'énergie produite

L'énergie électrique produite par le procédé de valorisation est utilisée en partie pour le fonctionnement de l'unité. Le reste est réinjecté sur le réseau EDF : représentant la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage). Le SITTOMAT représente ainsi l'un des producteurs autonomes les plus importants du Var. L'énergie thermique produite alimente quant à elle deux réseaux de chaleur desservant 5 000 logements sociaux du quartier La Beaucaire à Toulon et du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer.

131 972 MWh d'énergie électrique produite

31 223 MWh d'énergie thermique produite

■ Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont les métaux récupérés après combustion dans les mâchefers.

6 155 tonnes de ferrailles récupérées par extraction magnétique

1 006 tonnes d'aluminium récupérées par courant de Foucault

* Inclus tonnages ZEPHIRE 19 195 tonnes.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

■ Les sous-produits d'exploitation

Suite à la combustion des Ordures Ménagères, il reste des résidus, appelés "sous-produits d'exploitation".

LES RÉSIDUS LIQUIDES

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement de l'UVE est réutilisée pour son fonctionnement. Ainsi, il n'y a aucun rejet liquide. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

LES RÉSIDUS SOLIDES

Les résidus solides sont divisés en 2 classes :

Les Mâchefers d'Incineration des Ordures Ménagères (MIOM) : la combustion des Ordures Ménagères génère des mâchefers. La totalité de ces produits est commercialisée pour des travaux de remblais routiers. Par exemple, en 2018, 5000 tonnes de mâchefers ont été utilisés lors de la réfection du quai de transit du Maravéou à la Mole. C'est la société Zephyre qui en a la charge dans le cadre de la DSP.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères (REFIOM) : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds. Ces résidus sont transportés en citerne par la société SATM jusqu'à Bellergerde

68 768 tonnes MIOM
ont été récupérées et réutilisées

9 221 tonnes de REFIOM
ont été stockées

dans le Gard (30), sur le site de la société SUEZ MINERALS qui se charge de les analyser, les stabiliser et les stocker. Le Syndicat a choisi un traitement de ses REFIOM en France, à Bellergerde pour appliquer le principe de proximité.

NEUTRALISATION DES GAZ

Par procédé chimique, les gaz de combustion sont traités. L'injection de bicarbonate de sodium sert à neutraliser les acides chlorhydrique, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène par absorption. L'injection de charbon actif permet la neutralisation des dioxines et furanes par absorption. Une filtration est réalisée, qui permet de neutraliser les gaz de combustion. Les REFIOM sont stockés dans deux silos. De plus, le SITTOMAT a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour neutraliser les émissions de diOxyde d'azote (Nox) à 80 mg.



» SURVEILLANCE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La réglementation impose aux UVE de réaliser une fois par an l'analyse de l'impact de l'exploitation de l'unité sur son environnement.

Le SITTOMAT a pris l'initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné sur six points un groupe de 6 jauges de Berghoff : des coupelles, implantées dans l'environnement immédiat de l'installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs.

De plus, 3 points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l'unité et un sur les pentes du Mont Faron, destinés à faire une zone hors influence complète des activités diverses de la ville de Toulon (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX auprès des 9 points de mesures. Les résultats sont comparables à ceux des onze premières campagnes.

Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'UVE n'est mis en évidence pour les campagnes de 2018.

Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l'Escaillon comme une zone avec bruit de fond urbain et industrie. Ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

> SURVEILLANCE CONTINUE

	Valeurs limites	Ligne d'incinération N° 1 Moyenne 2018	Ligne d'incinération N° 2 Moyenne 2018	Ligne d'incinération N° 3 Moyenne 2018
Dioxines et Furanes	< 0,1 ng/Nm ³	0,0094	0,0061	0,013

> MOYENNES ANNUELLES

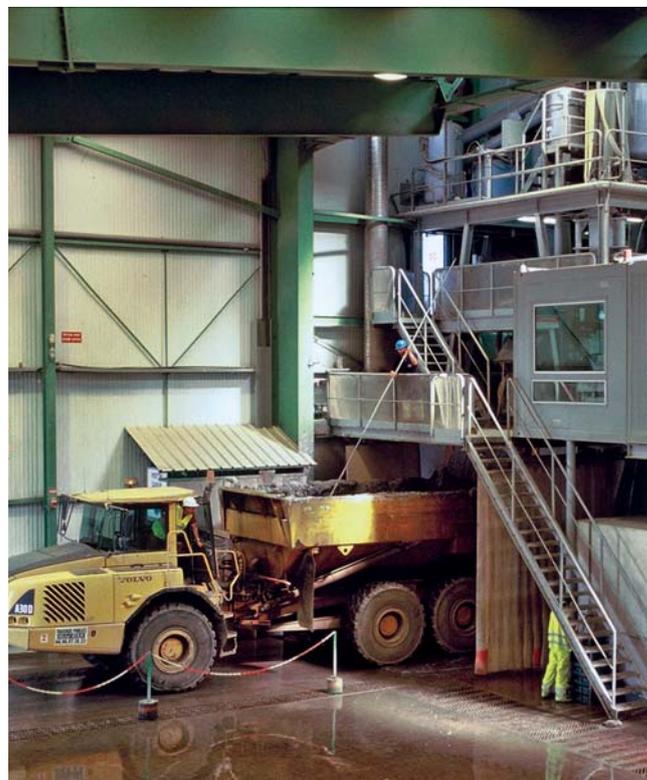
	Valeurs limites sur 1 journée	Ligne d'incinération N° 1	Ligne d'incinération N° 2	Ligne d'incinération N° 3
Ammoniac - Nh3	< 30 Nm ³	0,83	4,49	6,42
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 10 Nm ³	4,79	5,21	4,89
Dioxyde de soufre - SO2	< 50 Nm ³	1,19	2,76	6,05
Monoxyde de carbone - CO	< 50 Nm ³	13,38	11,27	10,36
COT composé organiques en carbone total	< 10 Nm ³	0,94	0,25	0,27
Oxyde d'azote - NOX	< 80 Nm ³	62,93	61,11	63,21
HF	1 Nm ³	0,02	0,01	0,08
Poussières	101 Nm ³	1,06	0,29	0,74

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

» LE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES

Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles. En dernier recours, le SITTOMAT dispose donc d'Installations de Stockage

- ▶ Une installation compétente dans le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Pierrefeu géré par la SOVATRAM.
- ▶ Une installation compétente dans le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Balançon, géré par le groupe PIZZORNO, utilisé par la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez.
- ▶ Une installation compétente dans le stockage des résidus issus du traitement des fumées (REFIOM) à Bellegarde (30) – gérée par SUEZ MINERALS.
- ▶ Une installation compétente dans le Stockage des Déchets Non Dangereux pour le traitement des gravats – gérée par le groupe LAFARGE.
- ▶ Une installation compétente dans le stockage des gravats utilisés comme couche de recouvrement quotidienne des Ordures Ménagères située à Pierrefeu-du-Var – gérée par la SOVATRAM.



Suez minerals à Bellegarde.

» LES FLUX STOCKÉS

Centres de stockage	2003	2017	2018
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	8 542	9 221
ISDND de Pierrefeu-du-Var et Balançon (Ordures Ménagères)	31 669	11 858	14 661
ISDND du groupe LAFARGE (Gravats non valorisés)	12 352	17 613	775
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Gravats) / Septèmes-les-Vallons (Encombrants mélangés)		21 554	16 468



Sovatram à Cuers.

SYNTHÈSE

» LA VUE D'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

Dans le cadre de ses missions de gestion et de traitement des déchets ménagers de l'aire toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez, le SITTOMAT dispose de plusieurs installations spécifiques.

Gérés par des prestataires, ces équipements servent à collecter, transporter et traiter l'ensemble des déchets. Quais de transit, centre de tri, de compostage, déchèteries, UVE... Ces installations sont implantées principalement sur le territoire du Syndicat.

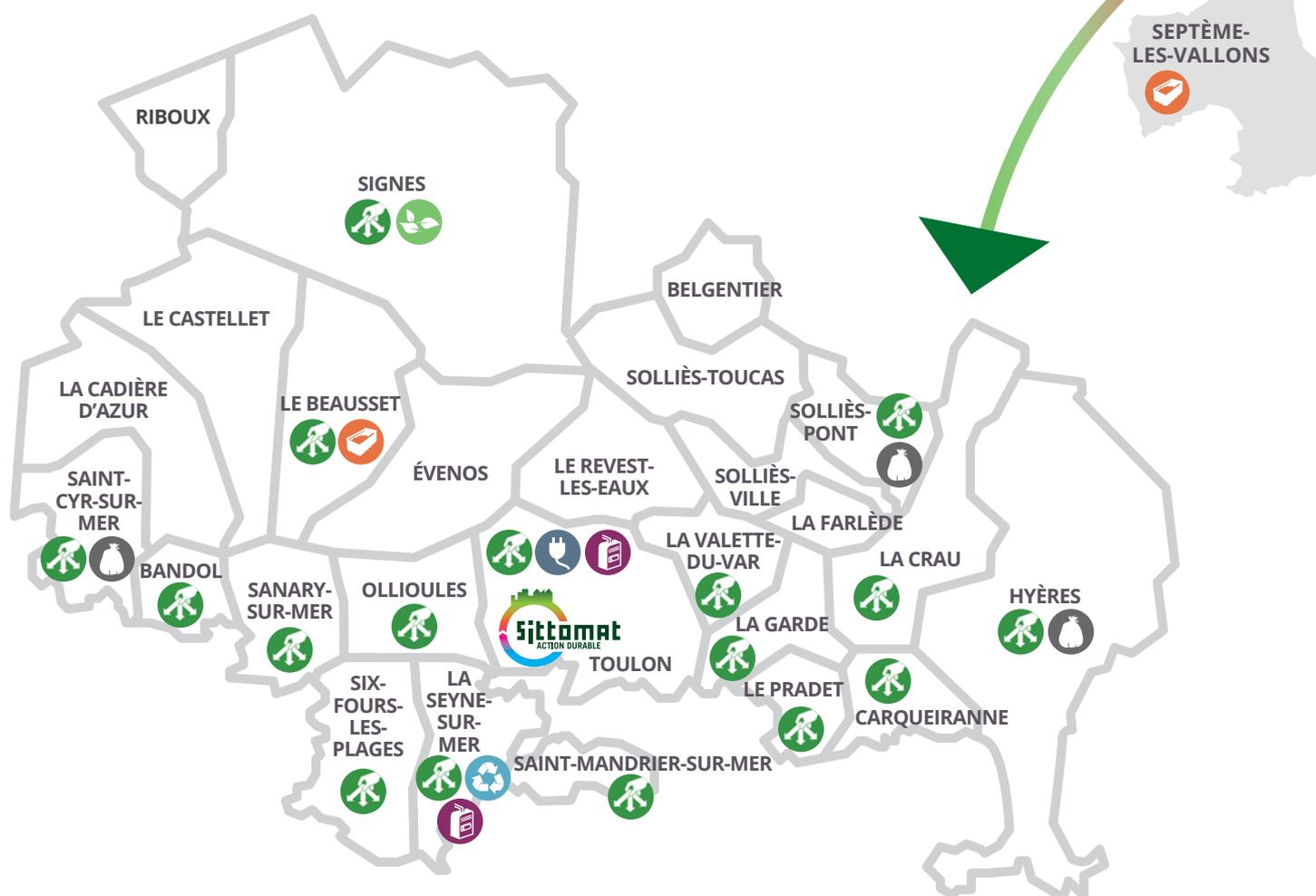
443 305
tonnes de déchets*
traités par le SITTOMAT

> **1 235 km²**

> **38 communes**

> **565 000 habitants**

* Ordures Ménagères + collectes sélectives + déchèteries.





28 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont
- > Saint-Tropez
- > Ramatuelle
- > La Croix-Valmer
- > Cavalaire-sur-Mer
- > Le Rayol-Canadel
- > La Mole
- > Cogolin
- > Grimaud
- > Sainte-Maxime
- > Le plan-de-la-Tour
- > La Garde-Freinet



5 QUAIS DE TRANSFERT D'ORDURES MÉNAGÈRES

- > Hyères
- > Solliès-Pont
- > La Mole (2 quais)
- > Saint-Cyr-sur-Mer



2 CENTRES DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- > La Seyne-sur-Mer
- > Le Muy



1 UVE

- Unité de Valorisation Énergétique*
- > Toulon



3 CENTRES DE COMPOSTAGE

- > Signes
- > Cuers
- > La Mole



1 PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- > Pierrefeu-du-Var



1 ISDD

- Installation de Stockage de Déchets Dangereux*
- > Bellegarde



4 ISDND

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*
- > Le Beausset (gravats)
 - > Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères et gravats)
 - > Le Cannet des-Maures : Balançon
 - > Septème-les-Vallons (encombrants)



2 RÉSEAUX DE CHALEUR

- > Toulon
- > La Seyne-sur-Mer

SYNTHÈSE

» L'EXPLOITATION EN TONNAGES



Collectes municipales
d'Ordures Ménagères
Quai de transfert Almanarre
Quai de transfert CCGV
Quai de transfert de La Mole
263 231 t

UVE* - ZEPHYRE

Apports directs UVE*
Collectes municipales
259 901 t

Refus de tri
Collecte sélective
3 330 t

Quais de transfert
dont **89 092 t**



GISEMENT TOTAL
443 305 t



Collecte sélective
45 300 t

KROC'CAN

CENTRE DE TRI
VEOLIA

VALEOR

PIZZORNO

Verre **11 638 t**
Papier/ Carton **18 877 t**
Plastique **2 927 t**
Acier/alu **38 t**

Multimatériaux CCGST **6 368 t**
Verre CCGST **5 452 t**

Péréquation
collecte sélective

Comptabilité
analytique par site

Déchèteries
134 774 t

28 DÉCHÈTERIES

Verre plat **482 t**
Déchets verts **40 537 t**

Palmier **17 t**

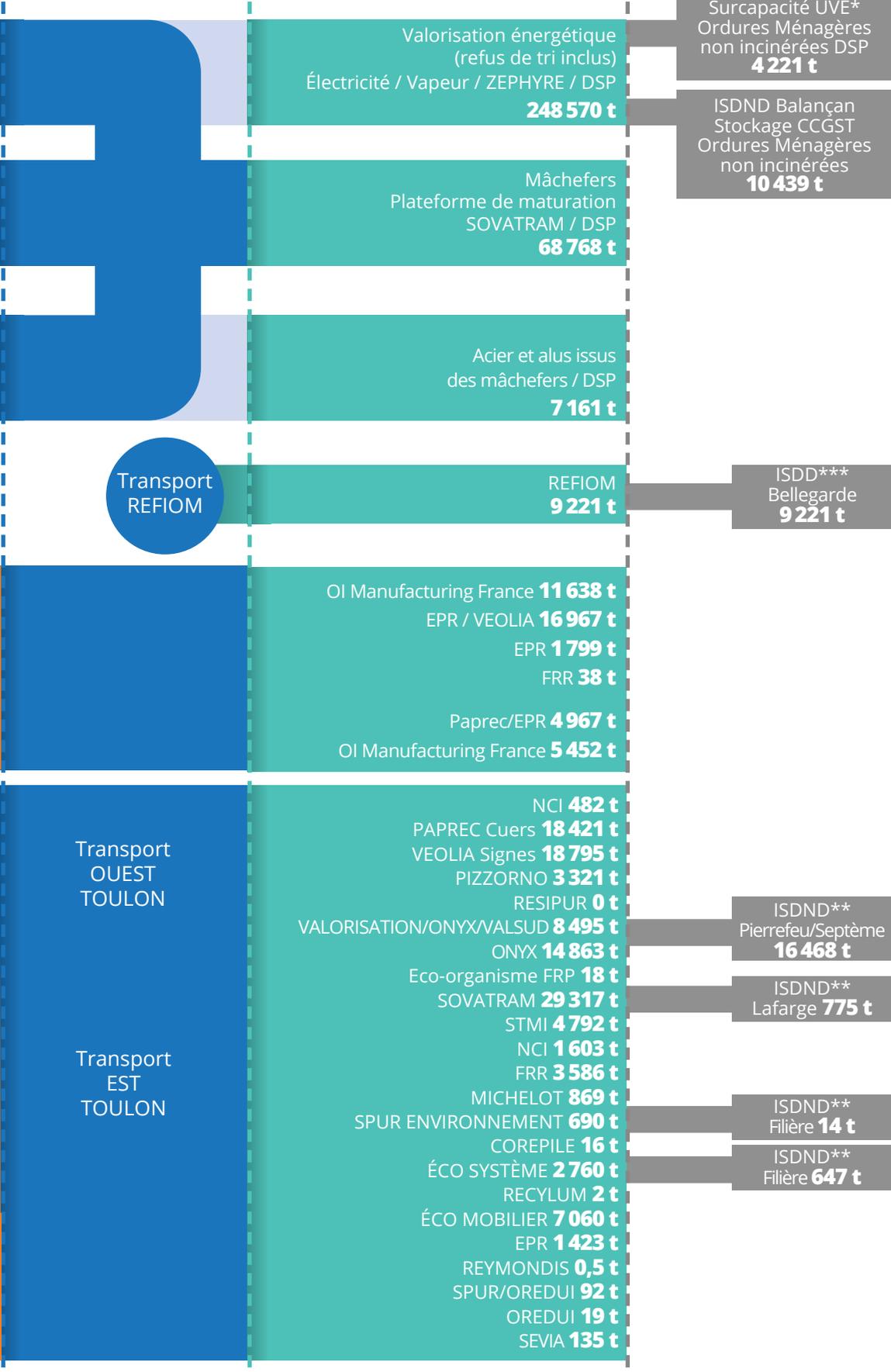
Encombrants bois **8 495 t**
Encombrants mélange **31 331 t**
Pneus **19 t**
Gravats **34 884 t**
Plâtres **1 603 t**
Ferrailles **4 455 t**

DDM **704 t**
Piles **16 t**
DEEE **3 408 t**
Ampoules **2 t**
DEA **7 060 t**
Cartons CCGST **1 515 t**
Radiographie **0,5 t**
Bouteilles de gaz **92 t**
Extincteurs **19 t**
Huiles mécaniques **135 t**

 Transports

 Valorisation

 Stockage




TOTAL VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
248 570 t


TOTAL VALORISATION MATIÈRE
157 358 t

  
TOTAL VALORISATION
405 928 t


TOTAL STOCKAGE
41 787 t
(REFIOM inclus)

* UVE = Unité de Valorisation Énergétique

** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

*** ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux

SYNTHÈSE

» RÉPARTITION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS

Production déchets totale en tonnes	410 780	
--	----------------	--

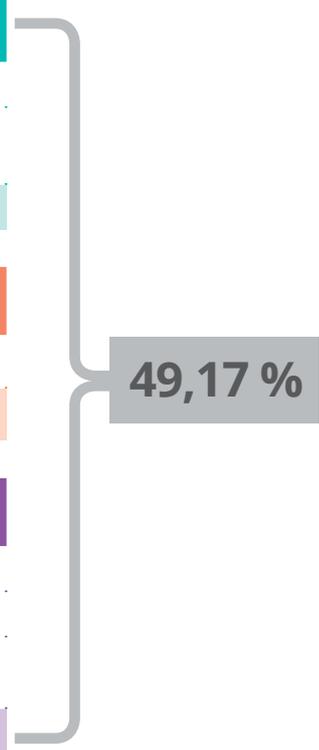
Valorisation énergétique		
Ordures Ménagères AT	223 196	
Ordures Ménagères CCGST	36 705	
Refus collecte sélective	3 330	
TOTAL	263 231	64,08 %*

Collecte sélective		
Collecte sélective	45 261,82	
Alu et Aciers des mâchefers (Emballages Ménagers)	3 706	
TOTAL	48 967,82	11,92 %*

Valorisation Organique		
Déchets verts	40 537	
TOTAL	40 537	9,87 %*

Valorisation matière		
Déchèteries	59 353	
Mâchefers	49 700	
Alu et Acier des mâchefers (Hors Emballages Ménagers)	3 417	
TOTAL	112 470	27,38 %*

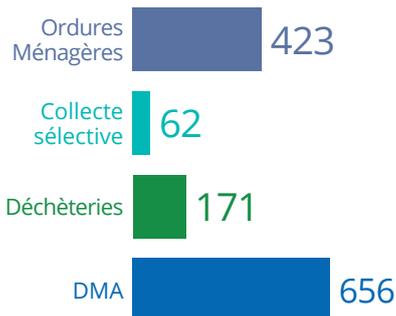
Stockage		
UVE (Arrêts Techniques)	4 221	
CCGST (Quai de transit Nicollin)	10 439	
Encombrants mélanges non valorisés	16 468	
TOTAL	31 128	7,58 %*



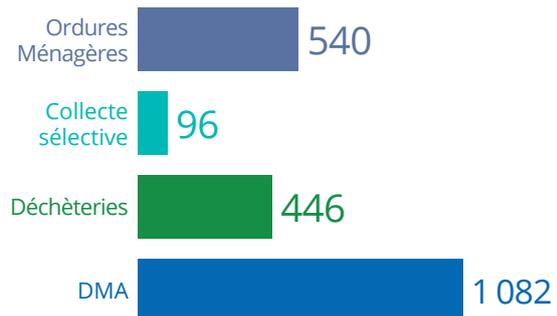
*La loi de transition énergétique de 2015 définit la base de calcul de pourcentage de valorisation matière de la façon suivante : production de résidus ménagers dont on soustrait les gravats (déchets inerte), les DDM et DEEE (déchets dangereux).

» PRODUCTION DES DÉCHETS en kg, par an et par habitant

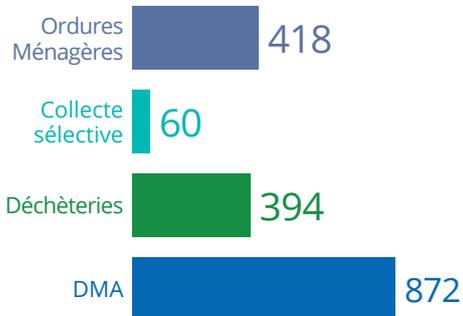
Métropole Toulon Provence Méditerranée



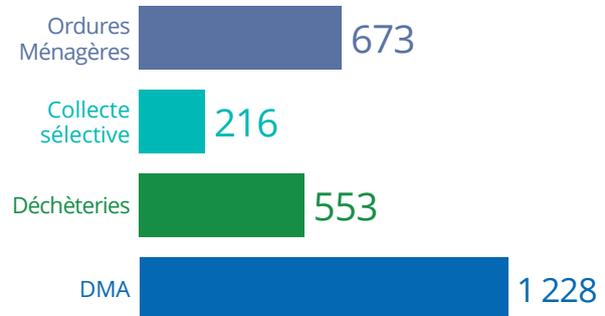
Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume



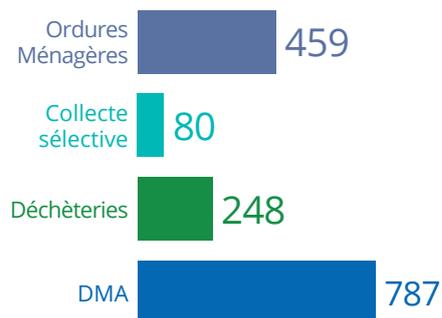
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau



Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez



SITTOMAT



LE BILAN FINANCIER

» LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES MEMBRES DU SYNDICAT

1. TROIS CONTRIBUTIONS ANNUELLES

(versées au 25 avril de chaque année)

- Participation annuelle : pour financer le fonctionnement du syndicat,
- Impôts et taxes : il s'agit des impôts fonciers et de la contribution économique territoriale de l'UVE,
- Péréquation des transports : égalisation des coûts de transport à l'UVE entre les membres du Syndicat.

2. COÛT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il s'agit du coût de traitement des Ordures Ménagères qui finance également le coût de la collecte sélective. Les sommes dues sont calculées par douzièmes, définies au Budget primitif. Un réajustement est effectué en fonction des tonnages réels à l'exercice comptable suivant.

3. EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

Le coût des transports, locations, et traitement des dépôts en déchèterie est facturé de façon trimestrielle aux villes ou Communautés de Communes à l'euro dépensé. Sont déduites de ces dépenses les recettes correspondant au soutien des éco-organismes ou les ventes de ferrailles.

Le coût de traitement des déchets ménagers est stable depuis 2013.

Les contributions communales sont restées stables depuis 2013.

» LES DÉPENSES DU SYNDICAT

En 2018, le montant du budget annuel du SITTOMAT s'élève à 41 854 000 euros HT. Ce budget de fonctionnement englobe l'ensemble des dépenses de collecte sélective et de traitement des déchets ménagers.

» LES COÛTS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les coûts de la collecte sélective ne sont pas refacturés aux communautés membres. Ils sont autofinancés par le coût de traitement des Ordures Ménagères.

» UN RÉGIME FISCAL PARTICULIER

Le SITTOMAT a assujéti son activité à la TVA dès 1985. Grâce à son contrat avec Citeo, le SITTOMAT peut bénéficier d'une TVA à taux réduit - 10 % au lieu de 20 % - permettant au Syndicat d'économiser environ 6 millions d'euros de TVA sur le traitement des Ordures Ménagères en 2018. Un montant équivalent est également économisé sur la collecte des Ordures Ménagères pour les membres du Syndicat.



» LE BUDGET 2018

	RECETTES	DÉPENSES
Traitement & Transport	Cotisations communales 21 946 000 €	Traitement des Ordures Ménagères 17 799 000 €
	Recettes traitement UVE 411 000 €	Impôts et taxes 540 000 €
	> L'excédent des recettes finance la collecte sélective de l'aire toulonnaise et investissement (2 535 000 €)	Péréquation des transports 1 483 000 €
Collecte sélective	Soutiens Citeo 3 659 000 €	Collecte + traitement 4 977 000 €
	Commercialisation des matériaux Filières 1 772 000 €	Communication 700 000 €
	Contribution CCGST 1 525 000 €	Ambassadeurs du tri* 500 000 €
	Résultat (- 1 408 000 €)	Maintenance 430 000 €
Déchèteries	Vente ferraille, bois, DEEE, DEA 847 000 €	Divers 7 000 €
	Cotisations communales 9 374 000 €	Centre de tri CCGST 1 750 000 €
Budget général		Traitement des déchets verts** 2 463 800 €
	Participations communales 2 320 000 €	Gestion du bas de quai 7 757 200 €
		Administration 1 600 000 €
		Iso 14001 70 000 €
		Prévention déchets 450 000 €
		Dépenses imprévues 200 000 €
		Investissements 1 127 000 €
total	41 854 000 € HT	41 854 000 € HT

Montant du traitement des Ordures Ménagères facturé aux adhérents = **77,50 €** H.T. la tonne (TGAP et collecte sélective incluses).

* La CCGST réalise cette prestation en régie.

** La CCGST réalise le compostage sur l'Ecopôle à La Mole.

UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ

» LES ENTREPRISES SOUS CONTRAT (activités principales)

Entreprises	Nature de la prestation	Montant 2018 en € H.T.
Pasini/Pizzorno	Transport	822 561
Valeor	Collecte sélective PAV	1 445 865
Paprec - Pizzorno - Veolia	Déchets verts	2 463 809
Ecorecept - Pizzorno - Veolia	Encombrants	4 050 840
Veolia	Centre de tri	3 416 746
Zephyre	Traitement par incinération	14 113 665
SUEZ MINERALS	Traitement REFION	1 702 606
SATM	Transport REFION	208 756



» LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES 2018 (566 962 habitants)

Charges	Total en €	En €/habitant
Charges de structure	1 600 000	2,82
Charges de communication	1 200 000	2,11
Charges techniques		
Prévention	620 000	1,09
Transport	6 730 000	11,87
Traitement	28 691 000	50,60
Impôts et taxes		
Impôts	540 000	0,96
TGAP	1 245 000	2,19
Total Charges H.T. TVA Acquittée	40 626 000	71,65

Produits	Total en €	En €/habitant
Recettes industrielles	1 772 000	3,12
Soutiens	5 060 000	7,95
Recettes diverses UVE	411 000	0,72
Total des Produits	7 249 000	11,79

	Total en €	En €/habitant
Contribution financière des membres	35 165 000	
Coût du service public	34 038 000	60,03
Investissement	1 127 000	1,98

* Hors coût de la collecte sélective car en 2018 tous les coûts de reprise des matériaux ont chuté au prix plancher. Les coûts de compostage et autres valorisations ont eux augmenté.

**Syndicat mixte Intercommunal
de Transport et de Traitement
des Ordures Ménagères
de l'Aire Toulonnaise**

Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escaillon
83 200 TOULON
Téléphone : +33 (0)4 94 89 64 94

contact@sittomat.fr
www.sittomat.fr

**Métropole Toulon Provence
Méditerranée**

Téléphone : +33 (0)4 94 93 83 00
E-mail : contact@metropoletpm.fr

**Communauté d'Agglomération
Sud Sainte-Baume**

Téléphone : +33 (0)4 94 98 26 60
E-mail : agglo@sudsaintebaume.fr

**Communauté de Communes
de la Vallée du Gapeau**

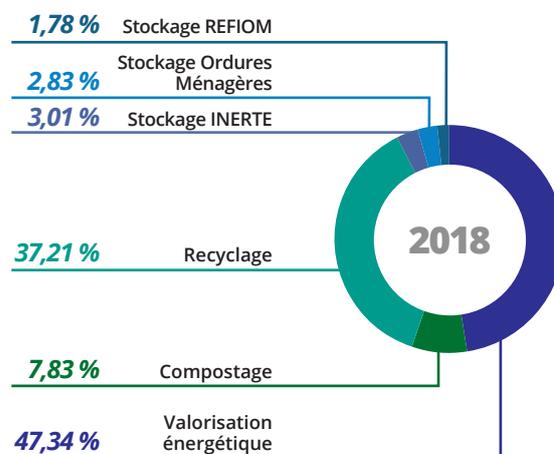
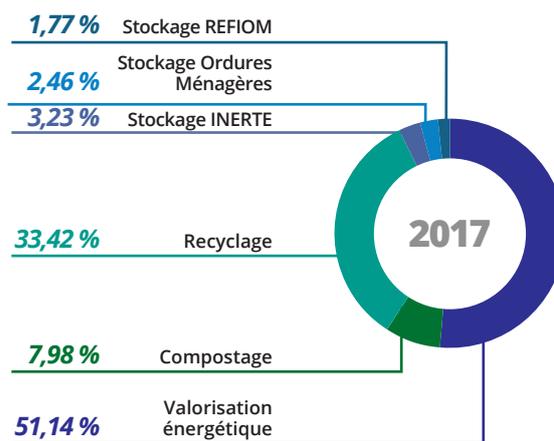
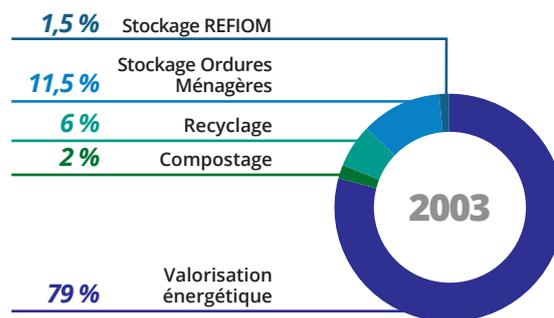
Téléphone : +33 (0)4 94 33 78 84
E-mail : info@ccvg.fr

**Communauté de Communes
de Saint-Tropez**

Téléphone : +33 (0)4 94 55 70 30
E-mail : contact@cc-golfedesainttropez.fr

Que deviennent nos déchets ?

L'évolution en chiffres



DESIGN BY www.studio-mcb.com/ / La Valette-du-Var - Impression : Imprimerie Riccobono - Rédaction : Declick - Photographies : © Citeo - © Sittomat / Droits Réservés - © Pizzano Environnement - © Veolia
© ghoststone / © Ljupco Smokovski / © sdenness / © WavebreakmediaMicro / © Oleg-F / © R-Roth-fotolia.com / © fotonek-fotolia.com - Imprimé sur papier recyclé - 07/19

